



## **Une assurance autonomie : pour humaniser les soins à domicile**

Montréal, 30 mai 2013 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux accueille positivement le *Livre blanc sur la création d'une assurance autonomie* présenté aujourd'hui lors d'une conférence de presse tenue par le ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre responsable des Aînés, D<sup>r</sup> Réjean Hébert, en compagnie de la première ministre du Québec, M<sup>me</sup> Pauline Marois.

Tout récemment, le RPCU émettait un préjugé favorable à l'instauration d'une assurance autonomie dans le contexte où celle-ci reprendra les principes énoncés par le ministre, soit l'universalité, la solidarité, la capitalisation, l'individualisation, la régionalisation et la neutralité.

« *Nous comprenons que la finalité du projet est, en principe, de permettre aux personnes en perte d'autonomie vivant à domicile à recevoir de meilleurs soins, de profiter de meilleures ressources, de jouir d'une plus grande autonomie en continuant à vivre au sein de leur famille dans leur milieu* » a rappelé M. Claude Ménard, président du RPCU.

Le directeur général du RPCU, M. Pierre Blain, réitère que toute réforme devra tenir compte de l'humanisation des services qui seront offerts aux personnes en perte d'autonomie et qui auront besoin de soins pour le maintien à domicile, comme cela a été souligné dans l'*État de situation sur l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec – Des enjeux et des parcours difficiles pour les personnes concernées*, publié par le RPCU en décembre 2012.

« *De fait, tel que la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS) le stipule, la raison d'être des services est la personne qui les requiert, soit l'utilisateur. Que les services soient dispensés à domicile ou dans un établissement de santé, l'accès aux services et la qualité des services qui sont offerts à l'utilisateur doivent demeurer au centre des préoccupations, tant par les gestionnaires, les décideurs, les professionnels, les employés que les comités des usagers et de résidents* » a conclu M. Blain.

### **Profil de l'organisme**

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées.